

Avis Public

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire du 3 mai 2011, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-147 intitulé : *« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »*.

Ce règlement a pour objet de remplacer un débarcadère d'autobus, sur la partie situé du côté est de l'avenue Outremont, comprise entre les avenues Bernard et Lajoie, par le prolongement du débarcadère existant d'une durée maximale de 15 minutes.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 12 mai 2011.

Pascale Lebel
Secrétaire substitut de l'arrondissement

